

# LA PRIME RSA SERA VERSÉE SUR VOTRE COMPTE À PARTIR DU 15 DÉCEMBRE 2016

## I - BÉNÉFICIAIRES

Sont éligibles à la prime les allocataires bénéficiaires au titre du mois de novembre ou décembre 2016, d'un droit au Rsa : il peut s'agir d'un droit au Rsa y compris majoré.

**La prime est versée automatiquement.  
Vous n'avez aucune démarche à effectuer.**

## II - MONTANT

Une seule prime est due par foyer. Les montants sont identiques à ceux de l'année 2015.

Composition de la famille	Montants
Personne isolée	152,45 €
2 personnes : - couple sans enfant - isolé avec un enfant	228,67 €
3 personnes : - isolé avec deux enfants - couple avec un enfant	274,41 €
4 personnes : - isolé avec trois enfants - couple avec deux enfants	335,39 € 320,14 €
5 personnes : - isolé avec quatre enfants - couple avec trois enfants	396,37 € 381,12 €
6 personnes : - isolé avec cinq enfants - couple avec quatre enfants	457,35 € 442,10 €
Par personne supplémentaire	60,98 €



Rendez-vous sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) rubrique « Mon compte »  
ou sur l'appli Caf – Mon compte